

POLITIQUE

ENVIRONNEMENTALE

2025 – 2035

« À Wentworth-Nord,
agir en fonction de
l'environnement,
c'est naturel »



REMERCIEMENTS

La rédaction de cette politique a été réalisée par les membres du Comité consultatif en environnement (CCE) des années 2022-2023 et 2023-2024. À ce titre, nous remercions les membres qui ont participé à sa rédaction, soit :

Nathalie Guay

Adrien Hausermann

Colleen Horan, *conseillère municipale responsable du comité du CCE*

Catherine Lacasse

Joann Mactavish

Lenka Martinek

Benjamin Plourde, *directeur adjoint à l'environnement (2022 à 2024)*

Sébastien Poncelet, *coordonnateur à l'environnement (arrivé en 2024)*

Linda Proulx

Brigitte Thomas

Josée-Anne Tsigadas

Merci également à tous ceux qui ont participé à sa validation lors de séances de consultation de même qu'aux membres du conseil municipal et du Comité consultatif en urbanisme qui ont appuyé le CCE durant la rédaction de ce document. Merci à Yanick Bouchard pour son aide dans la rédaction de la section liée à la protection du ciel étoilé. Merci à Nicole Labbé pour sa relecture attentive du texte.

Merci à tous les participants du concours photo, organisé en décembre 2024, pour leur précieuse contribution qui a permis l'illustration du présent document.

Crédit photo de la couverture : *Martin Desrosiers*

LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE

- **D'octobre 2022 à juillet 2024**
Rédaction de la politique
- **Août 2024**
Validation au conseil municipal et au Comité consultatif en urbanisme
- **Janvier 2025**
Consultation publique
- **Mars 2025**
Disposition graphique
par Studio Alta inc.
- **Avril 2025**
Adoption par le conseil municipal



MOT DE LA MAIRESSE

Je suis heureuse de vous présenter la politique environnementale de notre municipalité. Elle représente le résultat de beaucoup de temps et d'efforts de l'équipe du Comité consultatif en environnement et du directeur adjoint en environnement. Nous sommes fiers de notre engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de notre belle région pour les générations futures.

Notre politique environnementale repose sur quatre piliers clés. La préservation du caractère naturel de la municipalité, l'emphasis sur un développement durable et différent, la valorisation de nos espaces naturels, et ce, sans compromettre sa préservation et la reconnaissance des richesses du territoire. Nous travaillerons sans relâche pour mettre en œuvre des solutions durables pour aborder les défis environnementaux, tout en veillant à ce que les initiatives soient économiquement viables et socialement justes.

Nous sommes déterminés à devenir une municipalité plus engagée envers la protection de l'environnement, avec une meilleure gestion de nos ressources en eaux et des espaces verts, des programmes de recyclage améliorés, et une vision que nous voulons rassembleuse et avant-gardiste. Nous nous engageons également à travailler en étroite collaboration avec les entreprises locales pour stimuler une croissance économique plus respectueuse des écosystèmes et à sensibiliser la communauté aux enjeux environnementaux.

Ensemble, nous pouvons créer un avenir plus vert pour Wentworth-Nord. Nous invitons les citoyens à se joindre à nous dans cette mission importante et à prendre des mesures concrètes pour protéger l'environnement dans leur quotidien.

Merci de votre engagement en faveur d'un avenir durable pour Wentworth-Nord.

Cordialement,

Danielle Desjardins, Mairesse

MOT DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour la précieuse contribution des membres du Comité consultatif en environnement à l'élaboration de notre politique environnementale. Leur engagement et leur passion ont été des éléments clés dans la création et la rédaction d'une politique solide et responsable pour la préservation de notre environnement. Votre implication active et vos idées novatrices ont enrichi nos discussions et ont permis d'intégrer des objectifs qui font le fondement de notre politique environnementale.

Benjamin Plourde (2022-2024)

MOT DU COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT

Dès mon arrivée à Wentworth-Nord, j'ai été marqué par l'omniprésence de la nature sur son territoire, la qualité de ses paysages et des milieux naturels qui les composent. Cet héritage patrimonial naturel est une richesse indéniable pour la municipalité, ses habitants, ses visiteurs. Œuvrer pour la préservation de cet environnement est très enthousiasmant.

Sébastien Poncelet (arrivé en octobre 2024)

TABLE DES MATIÈRES

03

MOT DE LA MAIRESSE

04

MOTS DU DIRECTEUR ADJOINT
ET DU COORDONNATEUR
EN ENVIRONNEMENT

06

CONTEXTE

07

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

10

VISION

14

ENJEUX

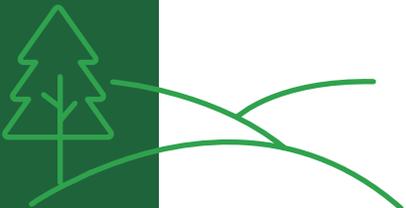
- Protection des milieux hydriques et humides
- Conservation de la nature
- Protection de la biodiversité
- Protection du sol, du sous-sol et des sommets
- Gestion des matières résiduelles
- Construction durable
- Protection du ciel étoilé
- Adaptation aux changements climatiques
- Protection de la qualité de l'air et transport actif

42

MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE

43

CONCLUSION



CONTEXTE

La principale caractéristique de notre municipalité est la qualité de vie exceptionnelle liée à la nature; ses milieux naturels y sont demeurés presque intacts. Pour préserver cette qualité de vie, les décisions et actions municipales doivent tenir compte de nouveaux paramètres : le potentiel de développement résidentiel, une cohabitation de personnes ayant des besoins hétérogènes, un sol potentiellement convoité par les industries minières, des changements climatiques, les menaces d'invasion par des plantes exotiques dans ses lacs, etc.

Notre politique environnementale vise à préserver et à protéger cet environnement exceptionnel pour les générations présentes et futures. Elle s'adresse à tous les citoyens et employés de la municipalité ainsi qu'aux visiteurs occasionnels.

Ancrée au cœur des Laurentides, la municipalité de Wentworth-Nord est non seulement riche en biodiversité, mais aussi en ressources naturelles essentielles à notre qualité de vie et à notre identité communautaire. Dans cette perspective, notre politique environnementale vise à concilier développement durable et conservation, en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que la préservation de nos cours d'eau, forêts et habitats fauniques. Cette politique représente notre engagement collectif à agir de manière proactive face aux défis environnementaux actuels, tout en cultivant un avenir où la nature prospère en harmonie avec notre communauté.



PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité de Wentworth-Nord est formée de trois noyaux villageois distincts : **Montfort, Laurel et Saint-Michel de Wentworth**. Elle est l'une des 10 municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

- › Son principal attrait réside dans ses grandes superficies de milieux naturels conservés à l'état sauvage, et ce, quoiqu'elle soit située à moins de 100 km de Montréal. Elle est d'ailleurs l'une des rares municipalités non urbanisées à moins d'une heure de la grande région métropolitaine.
- › Wentworth-Nord compte plus de 105 lacs répartis sur l'ensemble de son territoire qui s'étend sur plus de 171 km² de superficie. La distance à parcourir en automobile entre les deux extrémités du territoire est l'équivalent de 72 km.
- › Son territoire vallonné en forme de « L » inversé est divisé en trois secteurs : Montfort au nord-est, Laurel au nord-ouest et Saint-Michel de Wentworth au sud-ouest. La route principale est le seul lien traversant les trois secteurs, qui sont séparés par plusieurs kilomètres de territoire relativement peu exploité.





- › La région est montagneuse sur presque l'ensemble de son territoire. Les caractéristiques du sol en font un terrain propice au développement d'infrastructures de loisirs liées au milieu naturel comme en font foi ses vastes réseaux de pistes de ski de fond, de raquettes, de vélo et de marche en montagne. La chasse et la pêche de même que les activités motorisées tels la motoneige et les véhicules tout terrain font partie également de l'éventail des activités réalisées dans cet environnement naturel.
- › Le couvert forestier y est d'ailleurs très présent. Plus de 3 600 hectares sont occupés par des terres de la Couronne, surtout dans sa région nord-ouest. Quelques aires d'une superficie de 200 hectares ont été par ailleurs transformées en zones de conservation dans le secteur de Montfort. Celles-ci sont situées dans l'Éco Corridor Laurentien, soit une partie du couloir de connectivité faunique reliant la région d'Oka à Mont-Tremblant, ce qui favorise la survie de nombreuses espèces.

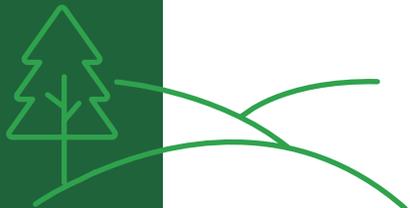
- › L'agriculture y est pratiquement absente, laissant plutôt la place à un usage du sol par des activités forestières et d'aménagement sylvicole, incluant l'acériculture de même que des carrières de gravier et de sable.



- › En 2024, avec ses 1 711 résidents permanents et 3 542 résidents de villégiature sur l'ensemble de son vaste territoire, la municipalité a une densité populationnelle des plus faibles, soit 10 personnes au km² (villégiature exclue). La moyenne de densité de population de la MRC des Pays-d'en-Haut est de 66,5 personnes au km². Cette faible densité constitue un défi pour le maintien et le développement de commerces de détail et de nouvelles infrastructures dans la municipalité. Toutefois, avec le développement du télétravail, de plus en plus de personnes travaillent à la maison sur notre territoire, et ce, dans divers secteurs de services.



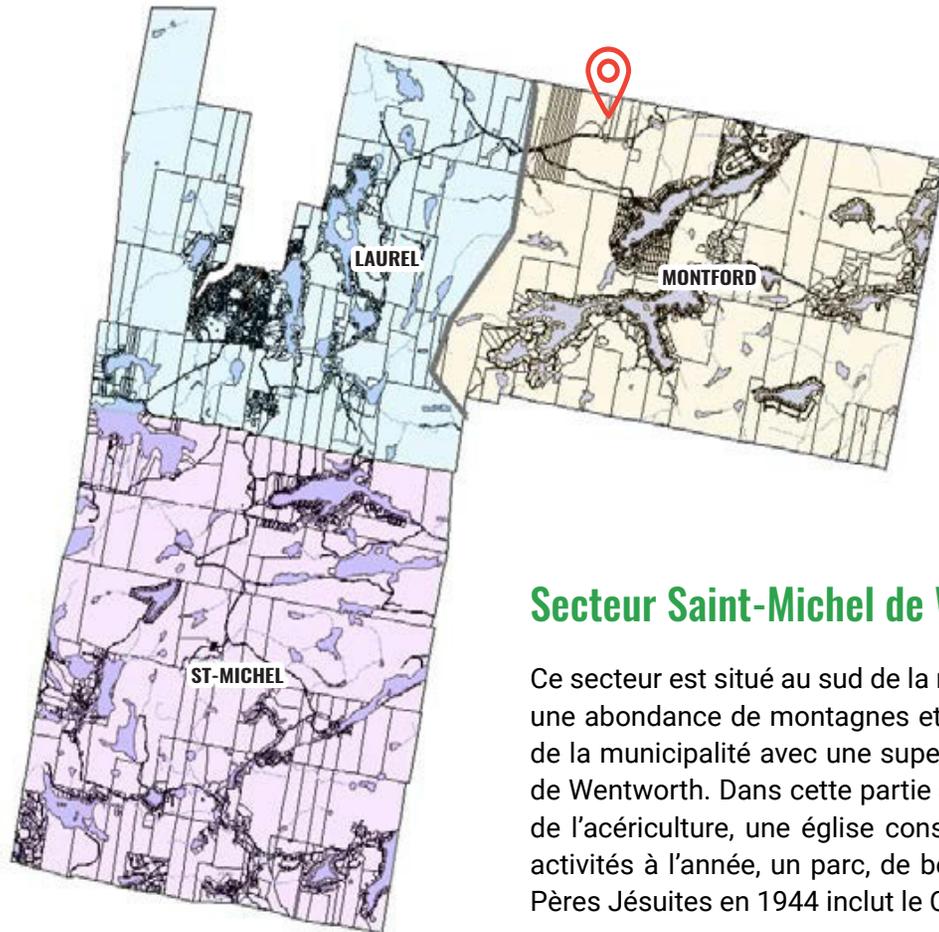
Crédits photos : Martin Desrosiers



LES TROIS SECTEURS

Secteur Laurel

Ce secteur, au centre de la municipalité, regroupe les services municipaux, tels que l'hôtel de ville, les travaux publics, l'écocentre, la bibliothèque, la patinoire et un réseau de sentiers multiactivités. Divers commerces sont présents : restaurants, dépanneur, service de garde, camping.



Secteur Montfort

Les principaux atouts de ce secteur au nord de la municipalité sont les réseaux exceptionnels de sentiers pédestres, de ski de fond nordique (p. ex. les pistes du club de ski Viking), de raquette (sentiers de la Montfortaine et des Orphelins), de vélo (p. ex. le Corridor aérobique), de vélo de montagne (sentier des Orphelins) de même que d'activités aquatiques tel le club de canoë-kayak Viking. Toutefois, il n'y a pas de commerces de proximité telles une épicerie ou une station d'essence.

Malgré cette absence de commerce, ce secteur est le plus fréquenté par les visiteurs; cette zone est la plus près des grands centres et autoroutes. De plus, il s'agit du secteur qui est le plus développé par des réseaux de sentiers avec un accès public au lac et une grande offre de chalets locatifs.

Secteur Saint-Michel de Wentworth

Ce secteur est situé au sud de la municipalité. Comme les deux autres secteurs, Saint-Michel de Wentworth compte une abondance de montagnes et de lacs. Il est traversé par la rivière de l'Ouest et le Lac Louisa, le plus grand lac de la municipalité avec une superficie de plus de 4,4 km², qui touche également la municipalité voisine du Canton de Wentworth. Dans cette partie de la municipalité, il y a un terrain de camping, une base de plein air (Bon Départ), de l'acériculture, une église construite en 1956-1957 abritant une grande salle communautaire qui accueille des activités à l'année, un parc, de beaux espaces naturels. Un joyau écologique de plus de 700 acres acquis par les Pères Jésuites en 1944 inclut le Camp Dansereau, son lac et sa majestueuse forêt.

VISION

Le socle de la vision de la municipalité est « **Agir en fonction de l'environnement, c'est naturel** ». La principale mission de cette politique est de définir les stratégies permettant de préserver les écosystèmes et les milieux de vie exceptionnels dont jouit notre population. Il peut s'agir de mesures préventives, d'interventions curatives ou de démarches de conservation. Cette politique doit guider le plan d'urbanisme et les autres politiques municipales afin de favoriser la cohérence des actions municipales. Elle vise donc à permettre aux citoyens des trois villages d'avoir un accès à la nature et d'y vivre en harmonie.

GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

- › Préserver le caractère naturel de la municipalité
- › Reconnaître les richesses naturelles du territoire.
- › Accroître la superficie des zones de conservation du territoire
- › Mettre en valeur nos espaces naturels sans compromettre leur préservation
- › Favoriser un développement innovant et durable
- › Se préparer aux événements extrêmes liés aux changements climatiques
- › Informer, mobiliser et favoriser l'action citoyenne en environnement



| Préserver le caractère naturel de la municipalité

Préserver le caractère naturel de la municipalité signifie protéger et maintenir les aspects naturels et écologiques qui font partie de son environnement. Cela inclut la préservation des espaces verts tels que les parcs, les forêts, les zones humides et les cours d'eau, ainsi que la protection de la faune et de la flore. Cela implique une vision politique visant à limiter l'urbanisation et à encourager la conservation des habitats naturels, à réduire la pollution et à promouvoir des modes de vie durables. En préservant le caractère naturel de la municipalité, nous cherchons à maintenir un équilibre entre le développement de notre communauté et la protection de l'environnement.

| Reconnaître les richesses naturelles du territoire

Cela implique d'identifier et de valoriser les ressources naturelles présentes sur notre territoire. Cela peut inclure des éléments tels que les formations géologiques uniques, les écosystèmes diversifiés, la biodiversité, les ressources en eau, les sols, les habitats fauniques et floraux spéciaux, ainsi que d'autres caractéristiques naturelles remarquables. Reconnaître cette richesse impliquera une évaluation précise de la valeur écologique, économique, culturelle et récréative de nos milieux ainsi que la prise de mesures pour les protéger, les préserver et les gérer de manière durable.

| Accroître la superficie des zones de conservation du territoire

Cela signifie étendre ou augmenter la taille des zones dédiées à la conservation de notre municipalité. Cela implique l'expansion des zones protégées existantes et la mise en place d'efforts pour en créer de nouvelles. L'accent mis sur l'augmentation de la superficie des zones de conservation du territoire vise à renforcer la protection de la nature, à préserver les habitats naturels, à maintenir la biodiversité et à protéger les espèces indigènes. Cela peut également impliquer la création de corridors écologiques pour permettre aux espèces de se déplacer entre différentes zones de conservation, favorisant ainsi la connectivité écologique.



Crédit photo : Martin Desrosiers

| Mettre en valeur nos espaces naturels sans compromettre leur préservation

Mettre en valeur nos espaces naturels tout en préservant leur intégrité constitue un défi essentiel et central pour la municipalité de Wentworth-Nord. Nos vastes forêts, lacs et sentiers sont non seulement des joyaux naturels, mais aussi des ressources précieuses qui façonnent notre identité communautaire et notre qualité de vie.

Dans cette optique, notre approche repose sur un équilibre délicat entre développement responsable et conservation proactive. Nous cherchons à promouvoir l'accès public à ces environnements naturels tout en éduquant sur leur valeur écologique et en encourageant des comportements respectueux de l'environnement.

| Favoriser un développement innovant et durable

Favoriser un développement innovant et durable est une priorité fondamentale pour la municipalité de Wentworth-Nord, située au cœur des paysages spectaculaires des Laurentides. Conscients de l'importance de préserver notre environnement naturel tout en répondant aux besoins de notre communauté, nous avons adopté une approche progressive et équilibrée qui encourage l'innovation tout en respectant les principes du développement durable.

Nous croyons fermement que l'innovation et la durabilité vont de pair. C'est pourquoi nous soutenons activement les initiatives locales et les projets qui intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement, que ce soit par le biais de l'adoption de technologies propres, le choix de matériaux écoresponsables, la promotion de l'efficacité énergétique, ou la mise en place de constructions écologiques.

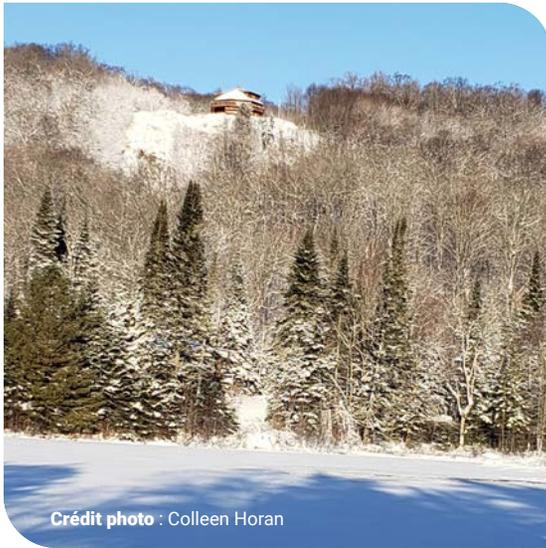
| Se préparer aux événements extrêmes liés aux changements climatiques

Face à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes violentes, les inondations et les vagues de chaleur, notre communauté doit se mobiliser activement pour renforcer sa résilience.

La municipalité de Wentworth-Nord s'engage fermement dans l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Cela inclut l'intégration de critères climatiques dans la planification du territoire et la gestion de ses infrastructures, ainsi que le soutien aux initiatives de conservation des milieux humides et hydriques, qui jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets néfastes des événements météorologiques extrêmes.



Crédit photo : Martin Desrosiers



Crédit photo : Colleen Horan

| Informer, mobiliser et favoriser l'action citoyenne en environnement

Chaque individu a un rôle crucial à jouer dans la préservation de notre environnement et dans la promotion d'un mode de vie durable.

Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place une série d'initiatives dynamiques. Elles incluent des campagnes de sensibilisation à travers des programmes éducatifs, des ateliers pratiques et des événements communautaires axés sur l'environnement. Ces initiatives visent à renforcer les connaissances des résidents sur les meilleures pratiques environnementales et à les inciter à adopter des comportements plus responsables au quotidien.

Nous croyons également en l'importance de mobiliser la communauté pour des actions concrètes. Cela peut inclure des projets de nettoyage des berges, des journées de plantation d'arbres ou d'inventaire faunique ou floristique. Ces efforts collectifs renforcent le tissu social de Wentworth-Nord tout en améliorant activement notre environnement local.

ENJEUX

Les enjeux priorités dans une politique environnementale peuvent varier en fonction de l'époque, des caractéristiques des milieux, des priorités identifiées et des tensions liées à l'accès et à la protection du territoire.

Au fil de l'élaboration de cette politique, les enjeux suivants ont été identifiés par les diverses parties prenantes comme des priorités d'action pour la municipalité :



LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES



LA PROTECTION DU SOL, DU SOUS-SOL ET DES SOMMETS



LA PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ



LA CONSERVATION DE LA NATURE



LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



LA CONSTRUCTION DURABLE



LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA PROMOTION DU TRANSPORT ACTIF



Pour chacun des enjeux ci-dessus, nous présentons une description du contexte pour lequel cet enjeu nécessite d'intervenir, puis nous regroupons dans différents objectifs, des actions que nous souhaitons mener dans la prochaine décennie. Cette liste d'actions, placées par ordre d'importance, n'est pas limitative; au fil des ans, d'autres actions pourraient être jugées nécessaires.



PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES

CONTEXTE

La protection de la qualité de l'eau et des milieux humides revêt une importance capitale pour la bonne santé tant des écosystèmes que des populations humaines qui en dépendent. Or de nombreux facteurs exercent une pression sur la qualité des milieux humides et hydriques, ou favorisent la prolifération d'espèces envahissantes : activités nautiques, installations sanitaires inadéquates, érosion, routes et transport, aménagement inadéquat des berges, contamination, déforestation, etc.

Le Québec a adopté en 2002 la gestion intégrée de l'eau par bassin-versant. Le bassin-versant désigne un territoire dans lequel s'écoulent les eaux de surface vers un même lieu, nommé exutoire. Il s'agit d'une approche écosystémique visant la prise en compte de l'ensemble des facteurs humains et naturels affectant l'eau dans une région. La municipalité est traversée par deux zones de gestion de l'eau intégrée par bassin versant : Du Nord et Rouge-Petite-Nation-Saumon.

Les milieux humides regroupent les marais, marécages, tourbières et étangs. Ce sont des aires pouvant être inondées ou saturées d'eau de façon permanente ou temporaire. Ils se distinguent en outre des milieux secs par la nature de leur sol et par la végétation. Les milieux hydriques comprennent les cours d'eau (lacs, rivières, ruisseaux) ainsi que leurs rives et littoraux.

La municipalité compte 105 lacs répartis dans l'ensemble de son territoire, dont 66 habités. Selon un article dans Le Journal de Montréal du 23 juin 2024, à partir des résultats du programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), sur 22 des lacs habités, l'état des lacs de la municipalité est peu variable passant de niveau « oligotrophe » (lac jeune, clair, profond et pauvre en éléments nutritifs) pour 11 lacs, à « oligo-mésotrophe » pour 10 lacs. Un seul de nos lacs est identifié comme étant « mésotrophe ». Nous n'avons aucun lac jugé « eutrophe » (lac peu profond et trouble avec fond vaseux, concentration excessive d'éléments nutritifs végétaux et prolifération d'algues) ou « hyper-eutrophe ». En bref, la compilation, bien que partielle, semble démontrer que l'état de nos lacs est assez enviable.

Wentworth-Nord comprend également un nombre important de milieux humides représentant une part non négligeable de son territoire. Au total, ce sont 1 882 zones identifiées représentant plus de 10 % de la superficie du territoire (18 km²).

PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES

Trop longtemps, et même encore de nos jours, on a ignoré l'importance des milieux humides. Perçus comme des terrains improductifs favorisant la prolifération de moustiques, ils ont fréquemment été remblayés, asséchés ou ignorés lors de la construction d'infrastructures ou d'activités minières ou forestières. On sait aujourd'hui qu'ils rendent de nombreux services écosystémiques :

- › Ce sont des biofiltres : l'eau s'écoulant à travers la végétation favorise le dépôt des polluants dans les sédiments, qui y sont ensuite décomposés. Certains végétaux comme les quenouilles peuvent même absorber des métaux lourds ou des produits toxiques;
- › Ils peuvent limiter la sévérité d'inondations en absorbant une partie des crues;
- › Ils peuvent contribuer à limiter la baisse du niveau des eaux en cas de sécheresses;
- › Ils peuvent jouer un rôle de zone tampon à proximité des milieux hydriques et limiter l'érosion;
- › Certains milieux, particulièrement les tourbières, absorbent des quantités importantes de carbone, contribuant à la baisse des gaz à effet de serre dans l'atmosphère;
- › Ce sont des réservoirs de biodiversité, abritant un nombre considérable d'espèces, dont de nombreuses sont menacées.



Crédit photo : Nicole Cabana

PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES



Crédit photo : Martin Desrosiers

Comme pour de nombreuses autres municipalités dans les Laurentides, les installations sanitaires individuelles (fosses septiques, puits artésiens ou de surface) entraînent une interdépendance vitale entre la population et la qualité des ressources en eau. Bien qu'il y ait eu d'importants progrès dans les dernières décennies, on compte toujours des installations septiques non conformes et polluantes, particulièrement aux abords des lacs et des cours d'eau. Ces installations, de même que d'autres activités, notamment industrielles, peuvent contribuer à contaminer les nappes phréatiques.

D'ailleurs, une compilation en 2023 permet de mettre en lumière que 10 % des 2 163 installations septiques de la municipalité sont non réglementaires, et donc probablement polluantes, principalement les puisards et les fosses en métal. On remarque la même tendance pour la protection des bandes riveraines. Le pourcentage de résidences qui ne respectent pas la bande riveraine est d'environ 19 %. Bien des améliorations ont été apportées au fil des ans, mais on constate un nombre encore trop important de propriétés où l'aménagement des berges ou des rives n'est pas conforme : présence de pelouse en bordure de lacs, murets en pierre ou en béton, déforestation, utilisation de produits chimiques ou de compost, etc. La naturalisation des bandes riveraines permet de réduire l'érosion et l'accumulation de sédiments et de produits contaminants dans les lacs; elle favorise la biodiversité et la bonne santé des lacs.

Les activités nautiques, particulièrement celles motorisées, ont de nombreux impacts négatifs sur la santé des écosystèmes, en plus de générer des nuisances sonores. Plus la vitesse est importante, plus les embarcations génèrent des vagues qui contribuent à l'érosion des rives et au brassage des sédiments dans le fond des lacs. Ces activités perturbent également la faune et la flore. Les hélices des moteurs favorisent la propagation de plantes aquatiques là où elles ne se développeraient pas naturellement, ce qui peut affecter l'écosystème des cours d'eau. Certaines personnes utilisent toujours de vieux moteurs à deux temps qui laissent échapper une quantité importante de mélange d'essence et d'huile non brûlées dans le l'eau, pouvant aller jusqu'à 30 % de fuite de ces produits toxiques. Ils consomment aussi plus de carburants. Les lacs appartenant au gouvernement fédéral, il est difficile pour les associations locales d'avoir une prise sur la navigation sur les cours d'eau, d'autant que cette question peut être une source importante de conflits dans les communautés.

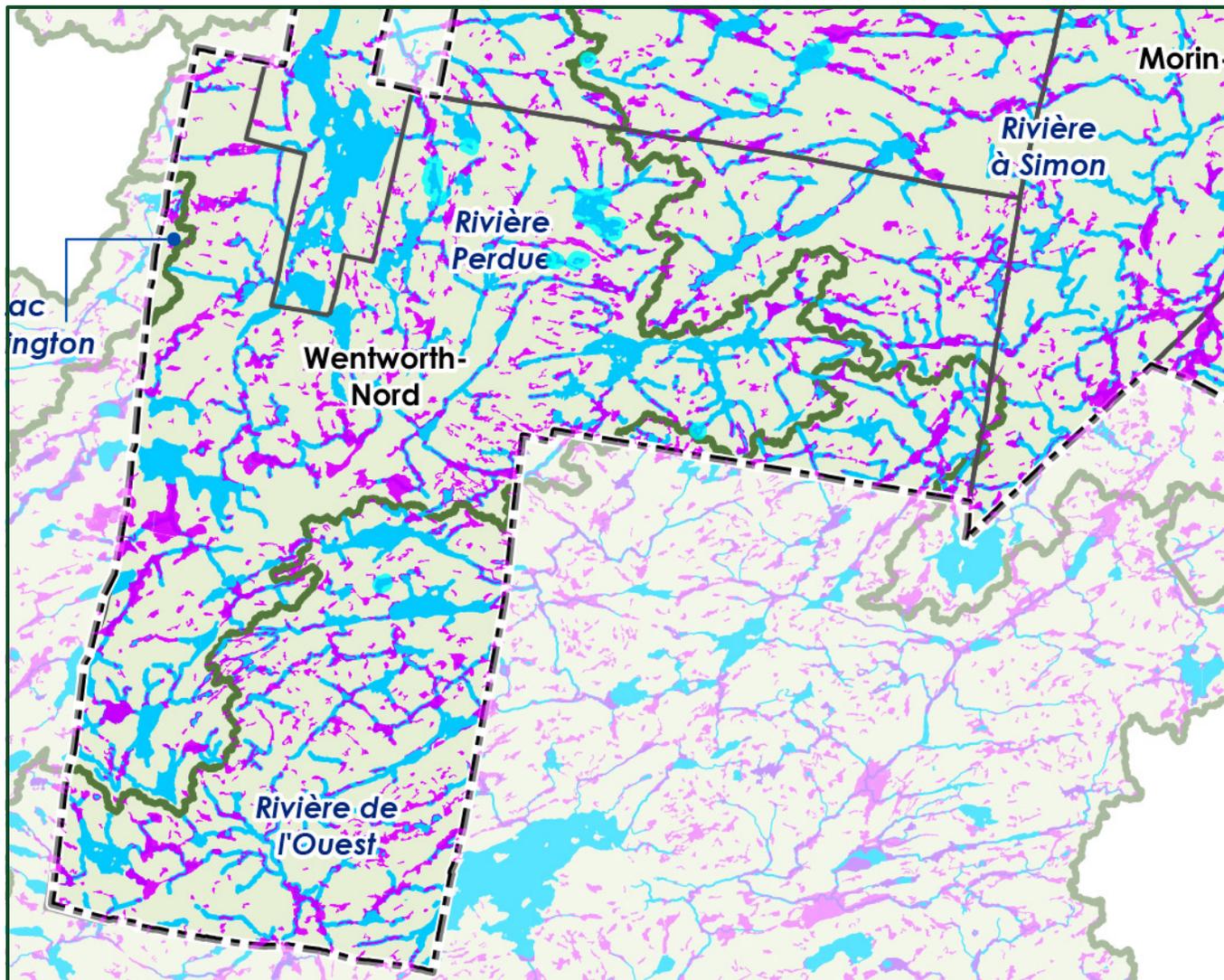
L'utilisation d'embarcations et de divers accessoires dans des cours d'eau peut également être à l'origine de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes (myriophylle à épis, moule zébrée, etc.). Ces espèces peuvent rapidement devenir un problème hors de contrôle affectant la biodiversité, la qualité des cours d'eau, les activités aquatiques et la valeur des propriétés riveraines. Le lavage des embarcations et des accessoires aquatiques représente heureusement une solution simple pour éviter ce genre de problèmes.



Crédit photo : Martin Desrosiers

| PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES

CARTE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES



LÉGENDE

-  Cours d'eau et lacs
-  Milieux humides remarquables
-  Limite de bassin versant

SOURCE Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Pays-d'en-Haut 2022-2032

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
CONSERVER OU AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS ET DES COURS D'EAU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des mécanismes afin d'atteindre 100 % de conformité pour les installations septiques du territoire; ➤ Mettre en place des mécanismes afin d'atteindre 100 % de conformité pour la protection de la bande riveraine du territoire; ➤ Cibler et apporter les correctifs nécessaires afin de limiter les apports de sédiments dans les cours d'eau notamment en réduisant l'apport d'abrasifs routier en période hivernale autant que faire se peut. Veiller à limiter au-tant que possible leur teneur en sel; ➤ Accompagner les initiatives citoyennes en faveur de la préservation des plans d'eau; ➤ Instaurer un programme de sensibilisation et de partage d'information entre les associations de lacs; ➤ Assurer une veille sur les connaissances et le contrôle des barrages artificiels et de castors du territoire; ➤ Limiter le nombre de résidences sur le pourtour d'un lac, lorsque cela est possible, en exigeant une grandeur minimale de superficie de lot; ➤ Rassembler et diffuser l'information concernant les impacts des activités nautiques motorisées; ➤ Accompagner les associations désirant réglementer les activités nautiques motorisées par le biais du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments régie par le gouvernement fédéral (Transport Canada); ➤ Aménager et entretenir les fossés et les chemins afin d'atténuer le phénomène d'érosion des bords de route; ➤ Favoriser des pratiques éco-responsables dans les interventions de travaux publics entrepris par la Municipalité. P. ex. : mise en place de mesures de mitigation à chaque intervention à proximité de milieux hydriques et humides; Utilisation de graisse végétale dans les équipements municipaux.
AGIR PROACTIVEMENT AFIN D'ÉVITER LA PROLIFÉRATION DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser et mobiliser toutes les parties prenantes (population, entreprises de récréotourisme, etc.) dans la lutte et le contrôle des espèces aquatiques envahissantes, notamment sensibiliser les utilisateurs d'engins de navigation au sujet de la prolifération possible des EAE par les hélices; ➤ Mettre en place des mécanismes de contrôle afin de s'assurer du nettoyage conforme des embarcations nautiques; ➤ Appuyer les associations de lacs dans l'inventaire et le suivi des plantes aquatiques présentes dans leur lac ainsi que dans la lutte contre celles envahissantes;
PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir à jour l'inventaire des milieux humides présents sur le territoire; ➤ Adopter une stratégie de conservation des milieux humides de grande valeur; ➤ Inspecter, systématiquement, les parcelles comprenant des milieux humides à proximité immédiate de nouvelles constructions en amont du démarrage des travaux; ➤ Loi sur la préservation des milieux humides ; Privilégier la conservation directe plutôt que la compensation financière à leur destruction; ➤ Dénommer les milieux humides les plus remarquables et favoriser leur respect; ➤ Augmenter les connaissances locales sur les espèces exotiques envahissantes, les surveiller et lutter contre leur prolifération; ➤ S'assurer de ne pas utiliser de plantes envahissantes dans les aménagements paysagers de la municipalité.



CONSERVATION DE LA NATURE

CONTEXTE

En 2022, les conclusions issues de la COP15 sur la biodiversité ont reconnu l'importance de conserver 30 % des milieux naturels. Or, dans l'ensemble du Québec, seulement 17 % de la superficie du territoire est protégé, tandis que dans les Laurentides, ce sont 8,8 %, dans la MRC des Pays-d'en-Haut *, 5 %, et encore moins, 2 %, sur le territoire de Wentworth-Nord actuellement. Pourtant, la municipalité de Wentworth-Nord est bien située pour s'inscrire dans une démarche de protection de la biodiversité telle que constatée dans le document Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Pays-d'en-Haut 2022-2032 (page 144). Les terres publiques, représentant environ 39 km², soit 22 % du territoire, constituent une belle opportunité d'améliorer la superficie d'aires protégées sur le territoire de Wentworth-Nord. De surcroît, la plupart sont situées au sein du réseau de corridors écologiques favorisant le déplacement des espèces fauniques et floristiques entre le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant.

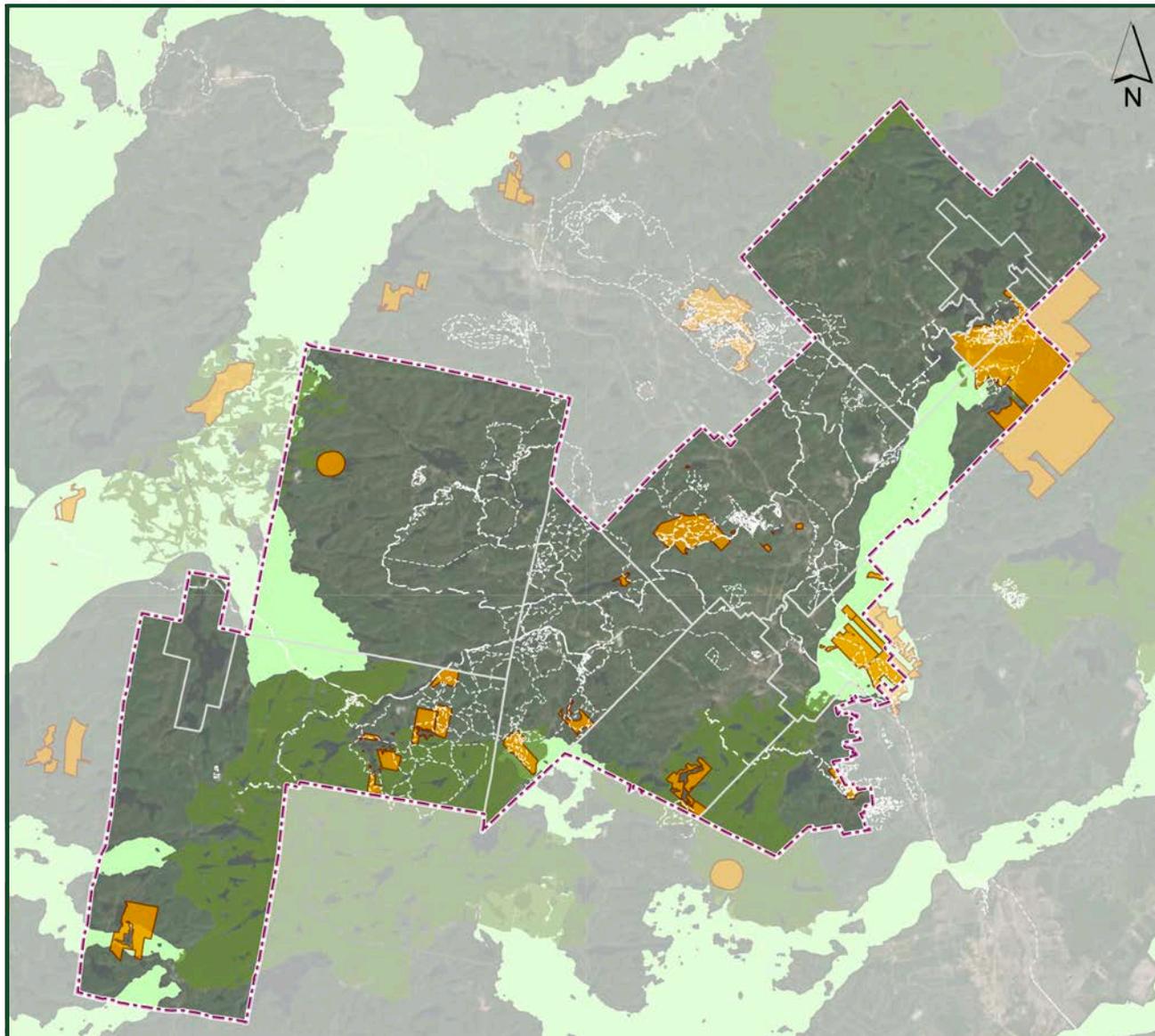
D'autres opportunités existent aussi sur les terres appartenant au domaine privé. Des terrains privés ont été acquis à des fins de conservation à perpétuité par des organismes de conservation tels que Conservation de la nature Canada et Éco-corridors laurentiens. D'autres terrains privés pourront être assujettis à des servitudes de conservation réelles et perpétuelles en vue d'améliorer le niveau de conservation des milieux naturels à Wentworth-Nord. En 2022, dans le cadre de l'élaboration du PRMHH, cinq territoires étaient officiellement identifiés par la MRC comme des milieux naturels d'intérêts dans la municipalité : la Réserve naturelle du Lac Notre-Dame (2,2 km²) et un terrain juxtaposé contigu de 0,87 km², le terrain bordant le lac Dansereau (2,86 km²), un terrain près du Lac Chevreuil de 0,62 km² et le Parc municipal de Wentworth-Nord de 0,5 km².

La conservation des milieux naturels permet de protéger les habitats d'une multitude d'espèces animales et végétales, notamment ceux d'espèces à statut précaire. Plusieurs options de conservation volontaire sont possibles pour les propriétaires de terres privées à haute valeur écologique qui souhaitent les protéger à perpétuité: 1) le don ou la vente à un organisme de conservation ou à une municipalité, 2) la limitation des usages de son terrain (en totalité ou en partie) par une entente avec le gouvernement du Québec (par une réserve naturelle reconnue) ou avec un organisme de conservation (par une servitude de conservation). Par ailleurs, un statut d'aire protégée reconnu auprès du MELCCFP peut être obtenu pour certains secteurs en terres publiques; or, comme le démontre la figure ci-après, la municipalité possède de très nombreuses terres publiques sur son territoire.

* la MRC des Pays-d'en-Haut comprend les municipalités suivantes : Estérel, Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Wentworth-Nord.

CONSERVATION DE LA NATURE

CARTE CONTEXTE LOCAL DE CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE



LÉGENDE

-  Limites municipales
-  Limite de la MRC des Pays-d'en-Haut
-  Milieux naturels d'intérêt
-  Sentiers
-  Sentiers régionaux
-  Noyaux de conservation
-  Corridors écologiques



Projection : MTM Zone 8
Référence géodésique : Nad 83

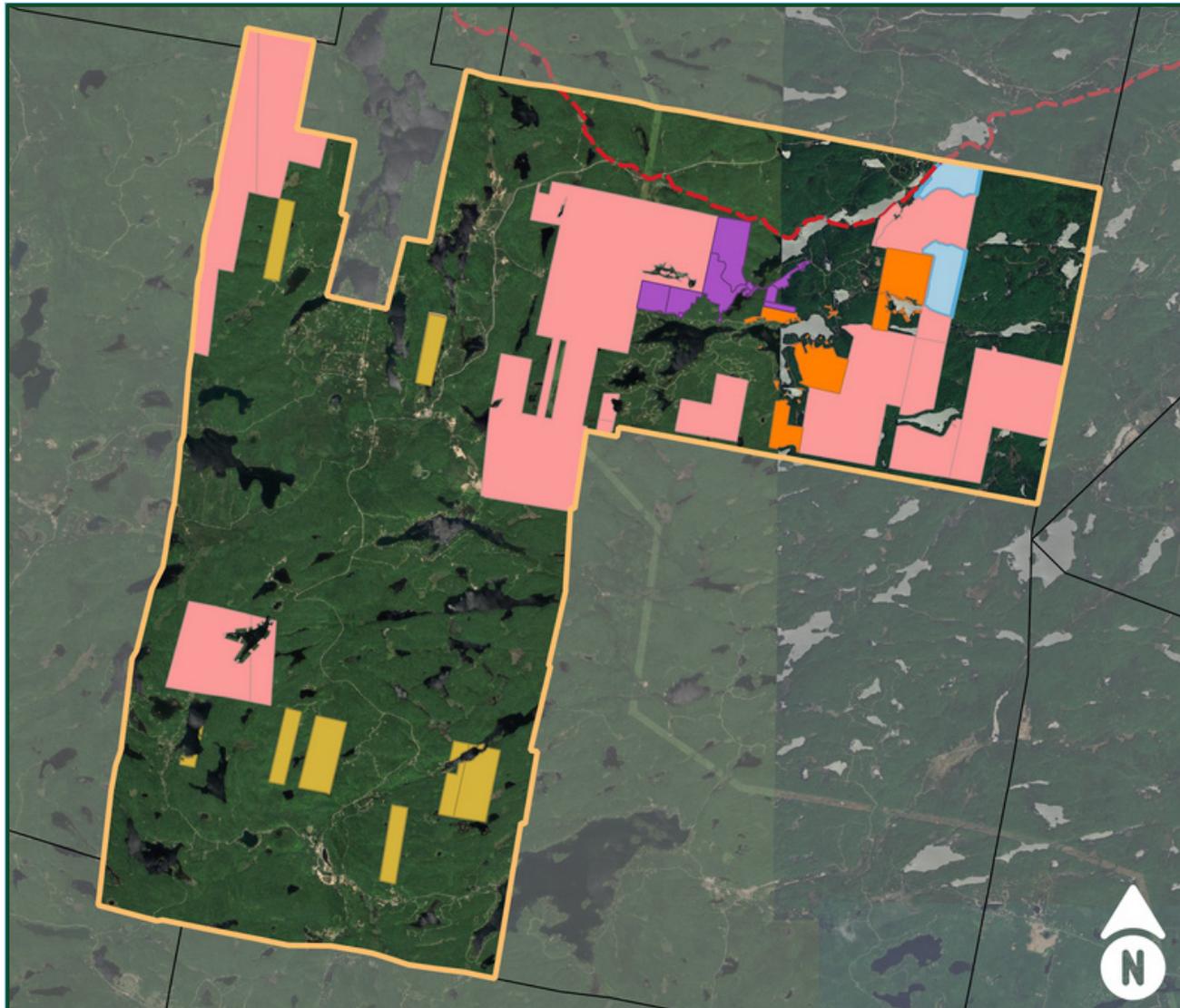
SOURCE

Corridors écologiques et noyaux de conservation:
Éco-corridors laurentiens, 2020b
Sentiers officiels et régionaux : MRC des Pays-d'en-Haut, 2020a
Milieux naturels d'intérêt : combinaison de bases de données
(voir carte 4.1-1)

Réalisation : Mai 2021

| CONSERVATION DE LA NATURE

CARTE PORTÉE DU PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD ET RÉSEAU ÉCOLOGIQUE



LÉGENDE

-  Limites de la municipalité de Wentworth-Nord (172,7 km²)
-  Limites des autres villes et municipalités
-  Terres publiques (35,1 km² = 20,3 %)
-  Terres publiques intramunicipales (3,7 km² = 2,1%)
-  Noyaux de conservation
-  Corridors écologiques
-  Corridor aérobique
- Aires protégées**
-  Refuge biologique (1,4 km² = 0,8 %)
-  Milieux de conservation volontaire (2,1 km² = 1,2 %)
-  Terres privées avec intention de protection (1,9 km² = 1,1 %)

0 2 4 km



Échelle 1:100 000

Cette carte géographique fournit des informations à titre indicatif seulement.

Réalisation: ÉCL

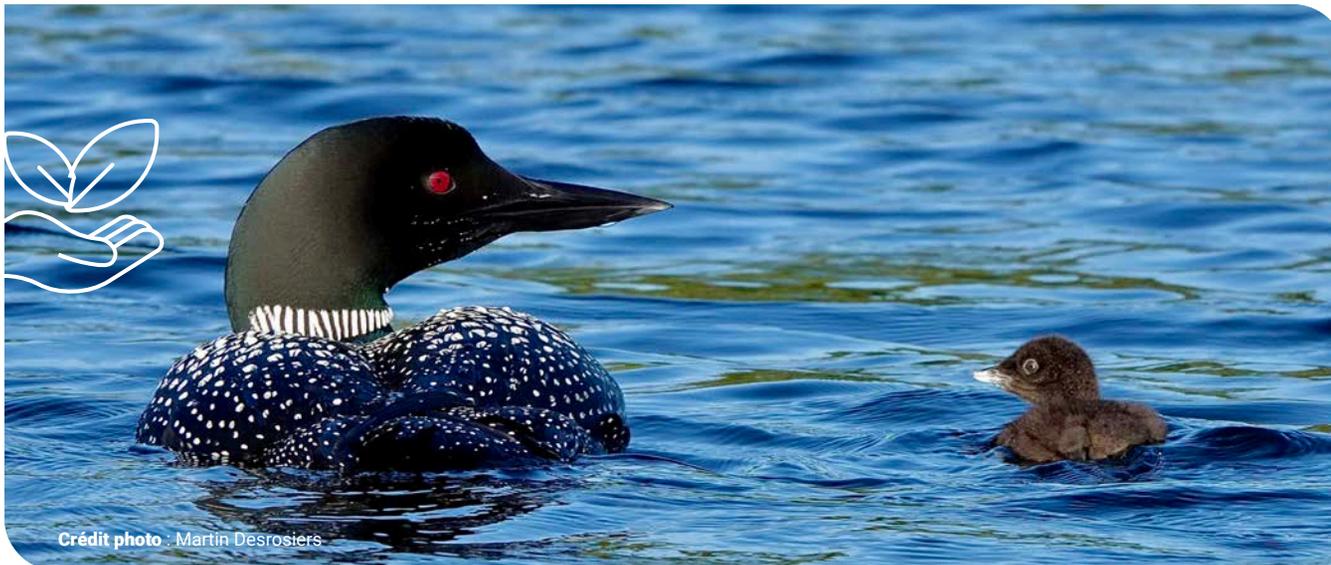
Date: Octobre 2024

Sources de données: Tenure (MRNF 2023), Aires protégées (MELCCFP 2023), Limites administratives (BDGA 2022), Google Satellite

Projection: NAD 1983 MTM 8

| CONSERVATION DE LA NATURE

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>AUGMENTER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ LA SUPERFICIE DE TERRES ET DE MILIEUX HUMIDES AVEC L'UN DES STATUTS DE PROTECTION (TENTER DE VISER LES 30 %)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une stratégie de conservation visant à mettre en place des corridors de connectivité de milieux naturels sur le territoire de la municipalité tels que ceux identifiés par des organismes tels qu'Éco-corridors laurentiens et Conservation de la Nature Canada; ➤ Identifier les zones d'intérêt pour la conservation; ➤ Soutenir les démarches visant la création d'aires protégées sur des terres publiques; ➤ Informer, soutenir, et accompagner les propriétaires dans leurs démarches de conservation volontaire et d'établissement d'aire protégée sur des terres privées; ➤ Développer une stratégie d'acquisition, par la municipalité, de nouveaux terrains à des fins de conservation, notamment en utilisant les terrains appartenant à la municipalité pour mettre en place des corridors de connectivité; ➤ Harmoniser les règles d'urbanisme de la municipalité avec les objectifs de protection des milieux naturels; ➤ Favoriser l'établissement d'aires protégées lors d'acquisition de terrains résultant de la subdivision cadastrale; ➤ Établir des aires protégées sur les terrains municipaux ayant une valeur écologique.





PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

CONTEXTE

La protection de la biodiversité est devenue une priorité en raison de l'importance cruciale de la diversité biologique pour le maintien des écosystèmes et des services qu'ils fournissent. La biodiversité englobe toutes les variétés des formes de vie sur Terre, y compris les espèces animales et végétales, les écosystèmes, et les interactions écologiques. Cependant, cette richesse est menacée par des activités humaines telles que la déforestation, la pollution, les changements climatiques, et la surexploitation des ressources naturelles.

La protection de la biodiversité n'est pas seulement une question de préservation de la nature pour les générations futures, mais elle est également essentielle pour garantir la résilience des écosystèmes face aux changements environnementaux, pour soutenir les moyens de subsistance des populations locales, et pour maintenir la santé et le bien-être de l'ensemble de la population. Par exemple, lorsqu'on fréquente des milieux naturels, on constate une réduction du stress, de la tension ainsi qu'une amélioration de l'humeur, des capacités cognitives et de la capacité d'attention. Les écosystèmes naturels et leur biodiversité contribuent à l'épanouissement global de l'être humain. En intégrant des mesures de conservation dans la politique environnementale, nous pouvons œuvrer pour un avenir durable où la biodiversité et les citoyens prospèrent ensemble.

La protection de la biodiversité dans la municipalité de Wentworth-Nord revêt une importance particulière en raison de la richesse et de la diversité de ses écosystèmes. Les Laurentides sont caractérisées par une mosaïque de forêts, de lacs, de rivières et de montagnes abritant une faune et une flore variées. Cette région est un refuge pour de nombreuses espèces animales telles que l'orignal, le chevreuil, le loup, le lynx, et une multitude d'oiseaux migrateurs. Les forêts des Laurentides, composées principalement d'érables, de bouleaux et de conifères, jouent un rôle crucial dans la régulation climatique et la purification de l'air et de l'eau.

Cependant, la biodiversité des Laurentides est menacée par diverses pressions anthropiques, y compris l'urbanisation, le développement touristique, la coupe forestière, les activités minières et les changements climatiques. La fragmentation des habitats due à ces activités pose un risque sérieux pour les espèces locales et la santé des écosystèmes.

| PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
FAVORISER LA PÉRENNITÉ DE NOS FORÊTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et protéger les forêts centenaires ou d'intérêt; ➤ Sensibiliser les citoyens face aux choix d'ajout d'arbres plus résistants aux changements climatiques; ➤ Réglementer afin d'éviter des projets de plantation en monoculture; ➤ Ajuster notre réglementation afin d'appuyer les meilleures pratiques sylvicoles et nos objectifs de conservation.
FAVORISER LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réglementer l'usage des pesticides puis sensibiliser la population à l'incidence de ces produits sur l'environnement; ➤ Valoriser les projets de création de jardins pollinisateurs et de jardins communautaires et encourager la plantation de plantes favorisant le maintien des populations d'insectes pollinisateurs. Par exemple, envisager la mise en œuvre de la stratégie « Ville amie des Monarques »; ➤ Favoriser l'implantation de ruches; ➤ Encourager l'évitement de la tonte des pelouses en mai par une campagne de sensibilisation; ➤ Prioriser le génie végétal lors de l'aménagement de fossés afin de réduire le recours à l'engrènement.
FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DE LA FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les citoyens aux espèces vulnérables résidant dans la communauté et aux moyens pour éviter de les déranger à certains moments critiques (p. ex. lors de la mise bas); ➤ Développer un réseau de nichoirs de différentes espèces sur l'ensemble du territoire; ➤ Sensibiliser la population aux problématiques potentielles liées au fait de nourrir certains animaux sauvages; <div data-bbox="560 1252 1125 1312" style="background-color: #1a522a; color: white; padding: 5px;">AUTRES EXEMPLES D'ACTIONS POTENTIELLES</div> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une activité de confection de nichoirs lors de la journée « DécouVerte ».





PROTECTION DU SOL, DU SOUS-SOL ET DES SOMMETS

CONTEXTE

La géologie de Wentworth-Nord est caractérisée par un paysage montagneux formé par des collines et des montagnes couvertes de forêts.

En outre, la région des Laurentides a été affectée par plusieurs événements glaciaires au cours des 2,5 derniers millions d'années. Les glaciers ont modelé le paysage en érodant les roches et en déposant des sédiments, tels que des sables et des graviers, dans les vallées et les plaines. Cela a également contribué à la formation de lagunes glaciaires et de reliefs tels que des collines et des montagnes.

C'est en grande partie à cause de cette géologie complexe et variée que les Laurentides offrent un paysage aussi diversifié et attrayant pour les activités de plein air.

Le sol est principalement composé de pierres et minéraux, tels que le gneiss, le schiste et le granite, qui datent d'environ un milliard d'années. Ces roches sont le résultat de l'activité tectonique, de la métamorphose et de la solidification des couches sédimentaires antérieures. Certaines de ces roches sont riches en minéraux tels que le fer, le cuivre, le zinc et possiblement l'or.

Malgré l'intérêt de ces minéraux, la municipalité de Wentworth-Nord a établi ses priorités pour la préservation de son paysage et de ses ressources en eau potable. Elle s'est prononcée en synchronisme avec les objectifs de l'organisme de la Coalition QLAIM et affiche ainsi sa non-compatibilité avec les activités de l'industrie minière.

PROTECTION DU SOL, DU SOUS-SOL ET DES SOMMETS

OBJECTIFS	PRIORITAIRES
FREINER L'ÉROSION DES SOLS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les zones sujettes au ruissellement et potentiellement contaminées, prévoir des mesures de suivi et correctrices le cas échéant; ➤ Informer les porteurs de projets de la réglementation sur les normes pour le drainage des eaux de surface pour les nouvelles constructions, les chemins, les allées d'accès; ➤ Freiner l'érosion par des méthodes de prévention; ➤ Entretenir les fossés municipaux avec de meilleures pratiques; ➤ Faire respecter les réglementations concernant la protection et la conservation des bandes riveraines; ➤ S'assurer de la récupération des eaux de lavage des stations municipales.
LIMITER L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL SUR LE TERRITOIRE ET MILITER CONTRE CELLE-CI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Militer pour faire reconnaître et élargir des zones incompatibles avec l'activité minière sur notre territoire. P. ex. : création d'aires protégées sur l'intégralité des terres publiques du territoire; ➤ Assurer une veille liée au développement des claims miniers dans la municipalité.
PROTÉGER LES SOMMETS DE MONTAGNE DE NOS PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restreindre les demandes de construction en sommet de montagne dans la réglementation municipale.
PROTÉGER LES ZONES DE RECHARGE DE L'AQUIFÈRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et protéger les zones de recharge de l'aquifère (eau souterraine très profonde); ➤ Réduire l'épandage de sels et d'abat-poussières aux endroits stratégiques et favoriser l'utilisation d'abats écologiques afin de préserver les eaux souterraines qui alimentent la source d'eau des citoyens.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONTEXTE

La municipalité de Wentworth-Nord adhère aux objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Pays-d'en-Haut 2023-2030*.

Ce plan prévoit des mesures afin de répondre aux trois enjeux principaux de la gestion des matières résiduelles :

- › Mettre un terme au gaspillage des ressources
- › Contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec*
- › Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Le Plan d'action vise à atteindre les objectifs suivants :

- › Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- › Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal
- › Recycler 60 % des matières organiques
- › Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition

De plus, des actions et stratégies afin d'assurer le respect de la hiérarchie des 3RV*, prévenir et réduire la production de matières résiduelles, décourager et contrôler l'élimination, stimuler la performance des ICI** et des CRD**, connaître, informer, sensibiliser et éduquer, et rendre compte des résultats.

En conclusion, en plus d'appuyer les efforts de la MRC, la municipalité de Wentworth-Nord a ciblé des objectifs et des actions afin de participer activement à ce grand chantier.

*L'expression « 3RV » est une abréviation des mots suivants : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.

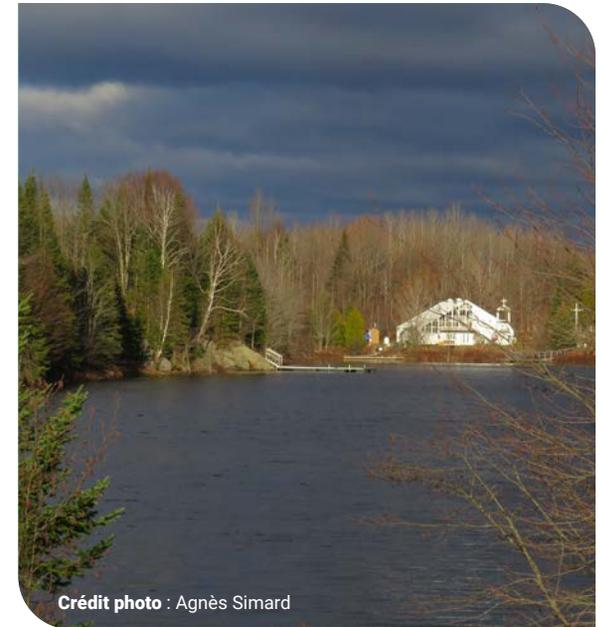
**Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) et de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS 2030 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

RÉSIDU	PERFORMANCE 2020	OBJECTIF PROVINCIAL	OBJECTIF DU PGMR 2023-2030
MATIÈRES ÉLIMINÉES	572 kg/hab./an	525 kg/hab./an	525 kg/hab./an
MATIÈRES RECYCLABLES	66 %	75 %	75 %
MATIÈRES ORGANIQUES	57 % des matières putrescibles	60 % des matières putrescibles	60 %
RÉSIDUS DE CRD	49 %	70 %	70 %

Référence : Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC des Pays-d'en-Haut



Crédit photo : Agnès Simard

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
ATTEINDRE LES CIBLES ÉTABLIES DANS LE PLAN RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir annuellement des cibles d'actions liées à la gestion de matières résiduelles pour l'ensemble de la municipalité; ➤ Accompagner les entreprises du territoire dans une meilleure gestion de leurs déchets, notamment celle du domaine de la construction; ➤ Bonifier les catégories de matières et d'objets pouvant être déposées à l'écocentre, p. ex plantes envahissantes;
PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE NOTAMMENT EN INVITANT LES RÉSIDENTS À RÉUTILISER, REVALORISER ET RÉPARER	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un mécanisme permettant la revente à faible coût ou les dons de certains objets ou matières déposés à l'écocentre; ➤ Donner de la visibilité aux friperies autonomes; ➤ Développer une expertise collective dans la réparation des petits objets par des ateliers de réparation (p. ex. la réparation de vélos ou de petits moteurs ou petits appareils électriques), des ateliers d'initiation à la couture, etc.; ➤ Réaliser les événements de la municipalité dans une perspective écoresponsable.
ACCOMPAGNER LES RÉSIDENTS DANS LES COMPORTEMENTS EFFICACES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des activités de communication en lien avec les matières résiduelles (p. ex. conférences, ateliers, infolettre); ➤ Mettre en place des projets volontaires afin de favoriser le compostage à la maison; ➤ Encourager l'achat responsable, tel que l'achat en vrac; ➤ Organiser des corvées citoyennes pour nettoyer les fossés et berges.





CONSTRUCTION DURABLE

CONTEXTE

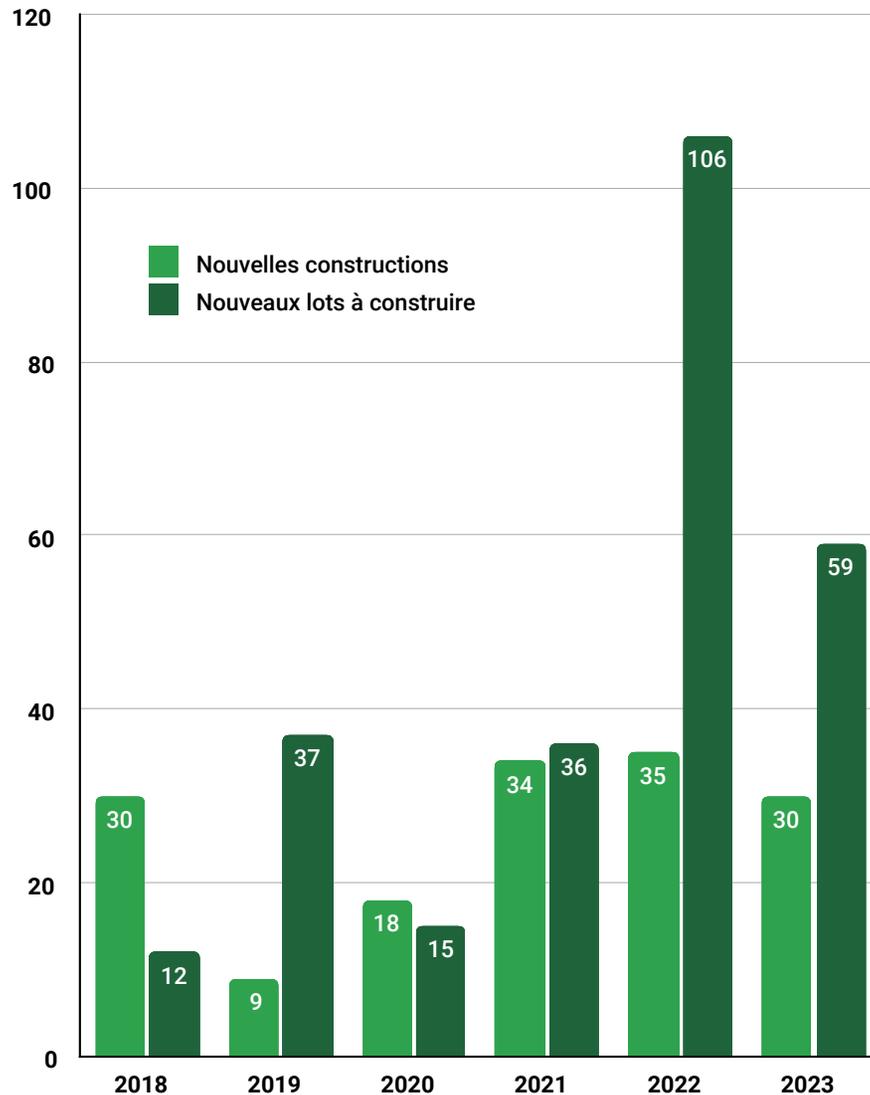
Par construction durable, nous entendons une approche qui vise à maximiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'industrie de la construction. Nos efforts nous permettront de concevoir, construire et entretenir des bâtiments plus respectueux de l'environnement, plus sûrs, sains et confortables à long terme.

La construction durable intègre une série de pratiques et de principes, tels que l'utilisation de matériaux écologiques et durables, l'optimisation de l'efficacité énergétique, la gestion efficace des ressources en eau, la promotion d'un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs ainsi que la prise en compte des besoins des utilisateurs du bâtiment.

Le but de la construction durable est de créer des bâtiments qui peuvent être utilisés efficacement et confortablement pendant de nombreuses années, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. En adoptant une approche de construction durable, nous pouvons contribuer à construire un avenir plus durable et plus respectueux de l'environnement pour tous.

CONSTRUCTION DURABLE

NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET NOUVEAUX À LOTS À CONSTRUIRE



Les chantiers de construction produisent une quantité significative de déchets, qui varient en fonction de la taille et du type de projet. Voici quelques données moyennes sur les déchets produits par les chantiers de construction :

1 | Quantité totale de déchets :

- › Un chantier de construction résidentielle typique produit entre 3 à 5 tonnes de déchets par maison construite.
- › Les chantiers de construction commerciale et industrielle peuvent produire entre 20 à 30 kg de déchets par mètre carré de construction.

2 | Composition des déchets :

- › **Bois** : De 20 à 30 %
- › **Béton et maçonnerie** : De 40 à 50 %
- › **Métaux** : De 5 à 10 %
- › **Carton et papier** : De 5 à 10 %
- › **Plastiques** : De 1 à 5 %
- › **Autres (isolation, verre, etc.)** : De 10 à 20 %

CONSTRUCTION DURABLE

3 | Déchets réutilisables et recyclables :

- › Environ 75 % des déchets de construction peuvent être recyclés.
- › Seulement 7,5 % de ces résidus ont été recyclés en 2021 au Québec.
- › Les matériaux couramment recyclés incluent le béton, le bois, les métaux, le carton et le papier.

4 | Impact environnemental

- › Les déchets de construction représentent environ de 25 à 30 % de tous les déchets solides générés à l'échelle mondiale.
- › La gestion inefficace des déchets de construction peut entraîner des impacts négatifs significatifs sur l'environnement, y compris la pollution des sols et des eaux, et des émissions de gaz à effet de serre.



Credit photo : Municipalité de Wentworth-Nord

| CONSTRUCTION DURABLE

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
CONCILIER LES OBJECTIFS URBANISTIQUES AVEC CEUX DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer les projets innovants de construction favorisant une approche de développement durable; ➤ Bonifier les pourcentages d'espace à l'état naturel à conserver autour des nouvelles constructions. Prévoir de traiter particulièrement les parcelles de grande superficie pour limiter le déboisement au strict nécessaire; ➤ Modifier la réglementation visant à réduire la visibilité des nouveaux bâtiments en bordure des cours d'eau et des sommets; ➤ Favoriser le tri des rebuts de construction qui peuvent être réutilisables.
PRIORISER LES SOLUTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer, sensibiliser et présenter des alternatives de construction écoresponsables aux citoyens; ➤ Mettre à disposition un registre d'experts en normes écoresponsables; ➤ Encourager l'intégration des énergies renouvelables et d'initiatives écologiques dans la réglementation encadrant les projets; ➤ Sensibiliser les entrepreneurs en construction aux meilleures pratiques écoresponsables dans les projets de construction.
RÉDUIRE LE NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ÉNERGIVORES ET POLLUANTES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dresser un inventaire des systèmes de chauffage résidentiel; ➤ Présenter des solutions et des alternatives aux systèmes de chauffage énergivores et polluants; ➤ Envisager d'imposer le respect des plus récentes certifications sur les chauffages à combustibles solides dans le but de limiter l'émission de particules fines dans l'air; ➤ Faire la promotion des éventuelles subventions auprès des citoyens.





PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

CONTEXTE

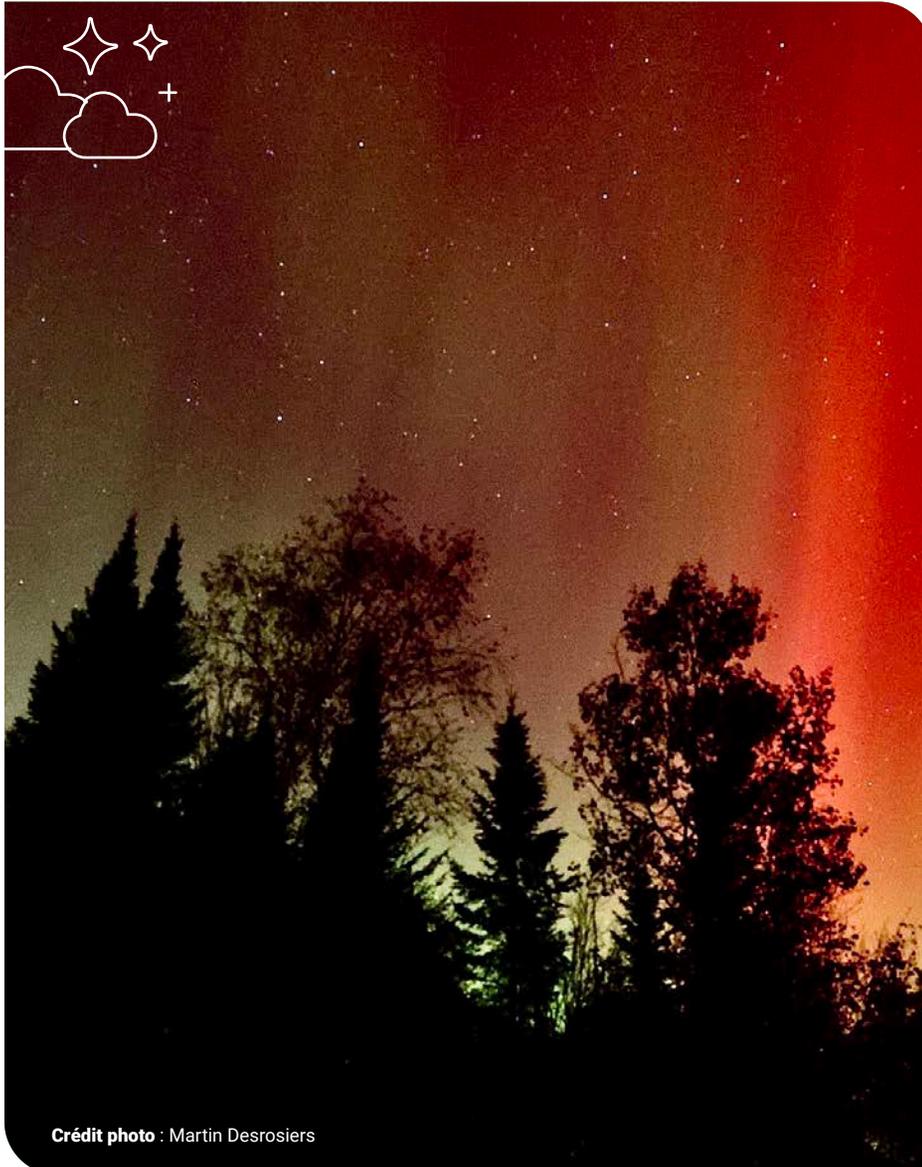
Le 8 avril 2024, l'hémisphère nord s'est émerveillé d'un phénomène d'astronomie exceptionnel : l'éclipse solaire complète. À l'été 2024, les aurores boréales nous ont présenté tout un spectacle. Pour plusieurs, ces événements furent un éveil à la beauté que peuvent nous offrir les astres du ciel. Pourtant, les citoyens de la municipalité de Wentworth-Nord peuvent jouir d'un assez bon niveau de spectacles nocturnes du ciel étoilé par soirée sans couverture nuageuse. Dans notre municipalité, le niveau moyen de pollution lumineuse permet l'observation d'étoiles de magnitude 6,3 ou moins sur une possibilité de magnitude 8,0. Nous pouvons donc encore bien voir la voie lactée, lorsqu'elle se trouve haut dans le ciel. Sur l'échelle de Bortle², ceci correspond à une classe 4 (aussi connu comme «vert» sur l'échelle colorée). En d'autres mots, cela signifie que nous pouvons voir six fois plus d'étoiles qu'à Montréal mais six fois moins que dans le parc de la Vérendrye. Malheureusement, la beauté du spectacle s'est dégradée de façon considérable et de façon accélérée depuis les années 70. Pourtant, en 2021, la municipalité s'est dotée d'un excellent règlement pour lutter contre la pollution lumineuse, le Règlement 2021-584. Or, chacun d'entre nous pourrait faire la différence pour renverser la tendance en le mettant en pratique chez soi afin d'améliorer la qualité de ce ciel étoilé.

Non seulement la protection du ciel nocturne nous offre l'opportunité d'observer les étoiles et les objets du ciel profond, cette dernière contribue également à préserver les écosystèmes, la faune, ainsi que la santé humaine! Nombre de plantes, d'animaux et d'insectes dépendent de l'obscurité pour se nourrir, se reproduire et s'orienter, tels que les chauves-souris, les chouettes, etc. Ces dernières décennies, plusieurs études ont démontré d'autres effets pervers. À titre d'exemple, la pollution lumineuse interfère avec la migration de plusieurs oiseaux et des insectes. Elle est directement liée au déclin de certaines populations telles que les lucioles et même les tortues marines et terrestres. Elle occasionne également des effets négatifs sur la santé humaine et la qualité du sommeil.

² fr.wikipedia.org/wiki/Échelle_de_Bortle²

³ Source des données : «Light Pollution Atlas», David Lorenz, 2016 et 2022

PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

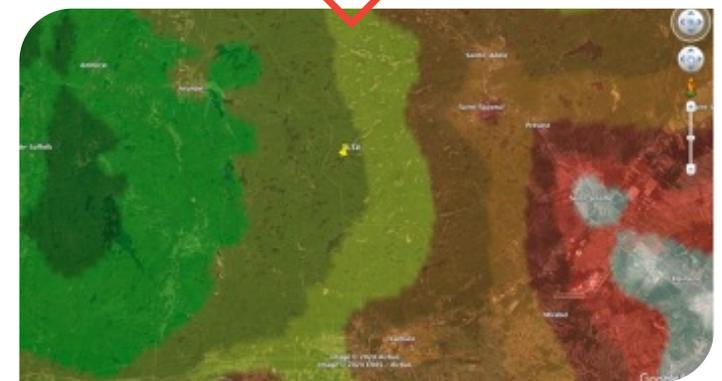


Vous trouverez dans les cartes ci-contre l'évolution de la pollution lumineuse dans notre région entre 2016 et 2022.³ Plus la zone est verte, plus le ciel est étoilé, or, la zone vert foncé se rétrécit progressivement tandis que la zone orange s'intensifie.

2016



2022



PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

Vos choix ont une incidence. Quelques habitudes et choix simples permettent d'éviter la pollution lumineuse, par exemple choisir des luminaires qui projettent 100 % de leur lumière vers le bas, privilégier l'éclairage de couleur jaune et ambrée au détriment des blancs froids, et s'assurer d'éteindre les lumières si vous n'êtes pas présents dans une zone.



Infographie démontrant les bons choix à faire pour éclairer adéquatement.

⁴ Source : darksky.org

AVEZ-VOUS DÉJÀ VU UN POLATOUCHE ?

Cet écureuil volant nocturne se trouve dans notre secteur et vous visitera sûrement si votre éclairage est bien orienté vers le bas. Voici une photo à longue exposition prise par un de nos citoyens.



⁵ Polatouche, photo de Yanick Bouchard, février 2023, 1 seconde d'exposition à ISO 6400, f/2.8.

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>PROTÉGER LE CIEL ÉTOILÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire connaître et encourager la conformité au Règlement 2021-584 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse); ➤ Identifier les sources perturbatrices de pollution lumineuse dans la municipalité et y appliquer la réglementation pour toutes les résidences, existantes ou nouvelles; ➤ Mettre en place des activités de sensibilisation pour les citoyens sur cet enjeu, notamment par l'intermédiaire des constables municipaux; ➤ Changer les ampoules et les luminaires des éclairages municipaux pour des modèles plus respectueux de la protection du ciel étoilé; ➤ Amorcer une discussion dans la MRC des Pays-d'en-Haut et au-delà (p. ex. Lachute et St-Jérôme) afin d'élargir le nombre de municipalités s'associant au mouvement de protection du ciel étoilé.



ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

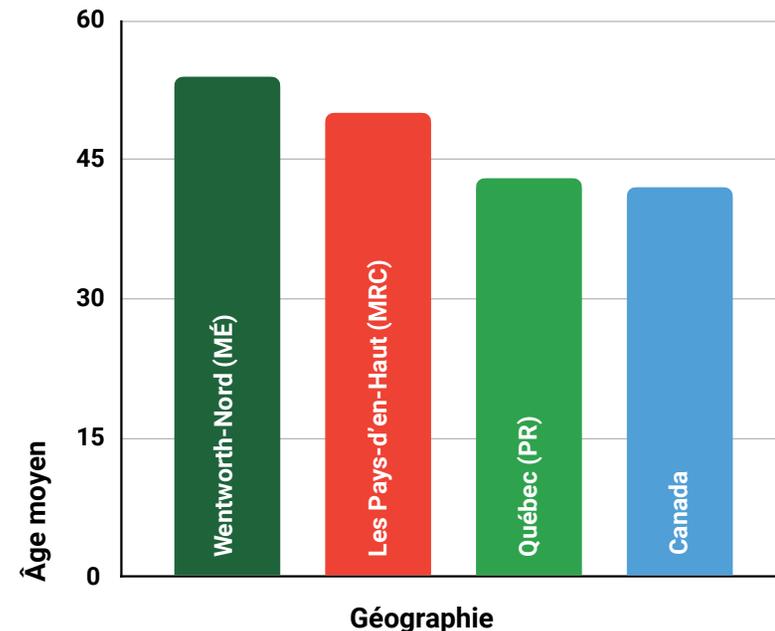
CONTEXTE

La région des Laurentides est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques en raison de sa géographie, de ses écosystèmes diversifiés et de son économie fortement dépendante du tourisme. Par exemple, un hiver doux a un impact sur les conditions et la période d'ouverture des pistes de ski. Les changements climatiques entraînent des variations des régimes de précipitations, une augmentation des températures moyennes et une intensification des événements météorologiques extrêmes. Ces phénomènes ont des répercussions significatives sur les ressources naturelles, les infrastructures et la communauté locale vieillissante. L'adaptation aux changements climatiques est donc essentielle pour préserver la qualité de vie des résidents et notre santé économique et écologique.

La hausse des températures, le changement des régimes de précipitations et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes engendrent une multitude de répercussions sur la communauté, l'environnement et notre économie. Le territoire de Wentworth-Nord n'y fait pas exception. Les dernières années ont été marquées par de nombreux événements météorologiques extrêmes, dont les inondations de 2019 et le derecho de 2022 ainsi que les feux de forêt de 2023. Le derecho a particulièrement affecté notre territoire en laissant derrière lui d'immenses forêts matures complètement

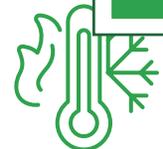
déracinées dans le secteur de Saint-Michel et de Laurel. Les forts vents entraînent également de fréquentes interruptions du réseau électrique. À chaque événement, nous devons relever nos manches et trouver des solutions afin d'accompagner nos citoyens ayant subi des sinistres.

Les citoyens sont ceux qui subissent en premier lieu les impacts des changements climatiques, tant au niveau de la sévérité des conséquences subies que du nombre d'impacts qui les touchent. Le contexte socioéconomique de notre municipalité accroît le risque pour la population, qui est une des plus âgées au Québec.



| ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
PRENDRE DES MESURES AFIN DE S'ADAPTER FACE AUX MENACES LIÉES AUX FEUX DE FORÊT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un plan d'urgence connu et partagé dans l'éventualité d'un feu de forêt; ➤ Visiter les sites de feux à ciel ouvert ayant reçu une autorisation et s'assurer du respect des règlements applicables; ➤ Interdire l'usage des feux d'artifice; ➤ Sensibiliser les propriétaires aux meilleures pratiques d'aménagement et d'entretien de la forêt de même que des abords de maisons afin de réduire les risques d'incendie.
PRENDRE DES MESURES AFIN DE S'ADAPTER FACE AUX ÉPISODES DE CHALEUR EXTRÊME	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un plan d'urgence qui prévoit notamment des îlots de fraîcheur pour les personnes vulnérables; P. ex. : un parc avec des jets d'eau, quelques lieux de baignade, une salle climatisée, etc.; ➤ Sensibiliser la population aux actions à prendre en cas de chaleur extrême et notamment en ce qui concerne les populations vulnérables; ➤ Prévoir des ombrières végétalisées et plantations (îlots de verdissement) au niveau des espaces de stationnement.
PRENDRE DES MESURES AFIN DE RÉDUIRE LES IMPACTS LIÉS AUX INONDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les zones susceptibles d'être submergées lors des crues printanières; ➤ Prévoir des aménagements tels des bassins de rétentions et des zones tampons afin de réduire les dommages causés par des inondations; ➤ S'assurer de la fonctionnalité des fossés; ➤ Partager les ressources et les services d'urgence disponibles en cas d'inondation.
PRENDRE DES MESURES AFIN DE SE PRÉPARER À DE POSSIBLES INFESTATIONS D'ESPÈCES ENVAHISSANTES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser la population à l'identification des espèces envahissantes; ➤ Partager des outils afin d'accompagner les citoyens ou les associations de lacs ayant une problématique d'espèce envahissante; ➤ Accompagner les citoyens aux prises avec la présence d'espèces envahissantes sur leur propriété.
PRENDRE DES MESURES AFIN DE S'ADAPTER LORS DE PÉRIODES DE PANNES ÉLECTRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager les ressources et les services d'urgence disponibles en cas de panne de courant; ➤ Identifier les citoyens pouvant nécessiter de l'aide et s'assurer qu'ils sont en sécurité en mettant en place des mesures proactives; ➤ Réclamer d'Hydro Québec une amélioration de la stabilité du réseau électrique pour les zones subissant des pannes récurrentes.



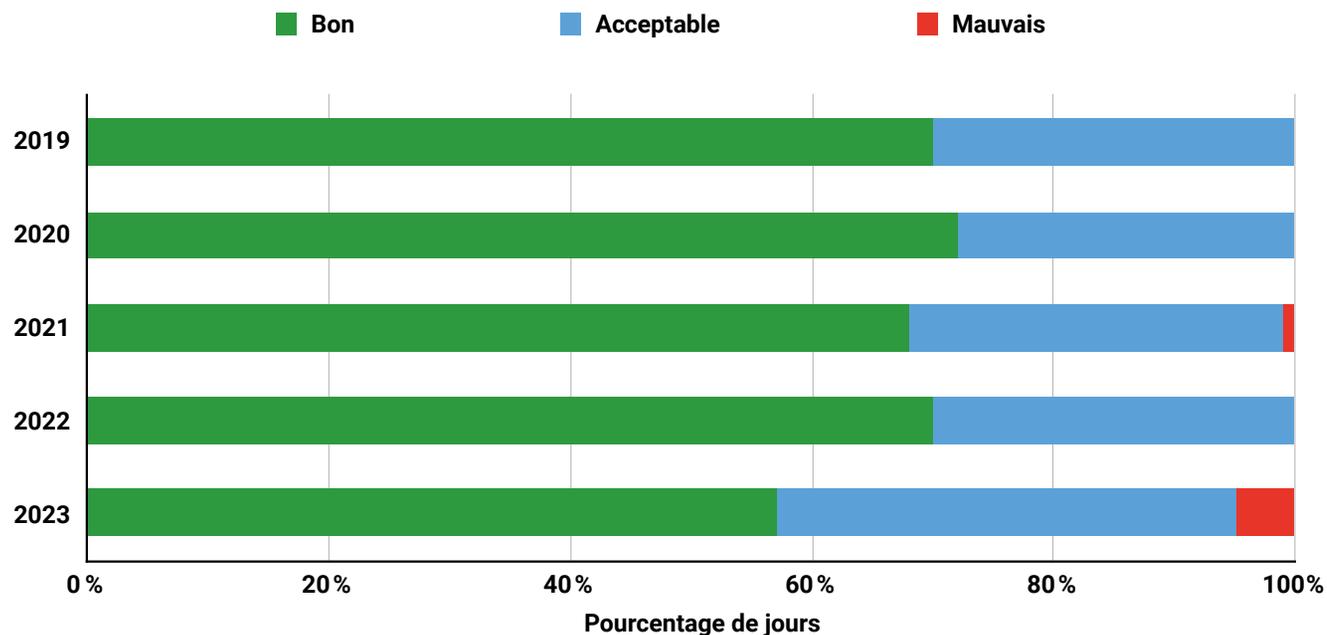


PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET TRANSPORT ACTIF

CONTEXTE

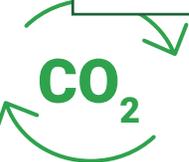
Bien que la qualité de l'air sur le territoire de notre municipalité soit généralement bonne et peu affectée par des épisodes de feux de forêt ou de smog (légère incidence lors des importants feux de 2023), nous avons comme volonté d'encourager les bonnes pratiques en matière de transport et d'utilisation des énergies fossiles.

STATISTIQUES ANNUELLES RÉGIONALES SUR L'INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR



PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA PROMOTION DU TRANSPORT ACTIF

OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
PRIORISER LE VIRAGE ÉLECTRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudier la possibilité de se doter d'un réseau de bornes de recharge électrique dans les trois secteurs de la municipalité; ➤ Favoriser l'achat de véhicules moins énergivores pour le renouvellement de la flotte municipale.
RÉDUIRE LA VITESSE DES VÉHICULES, LORSQUE PROBLÉMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encadrer la vitesse des véhicules et l'adapter selon les caractéristiques des voies de circulation en mettant notamment en place des dispositifs visant à limiter la vitesse dans les zones sensibles; ➤ S'assurer du respect de la réglementation concernant les véhicules motorisés non autorisés à circuler sur les routes et les sentiers, puis renforcer la signalisation (pancartes).
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôler plus efficacement la quantité de poussières et les sédiments des routes aménagées; ➤ Sensibiliser les gens aux impacts des véhicules motorisés récréatifs sur la qualité de l'air, le bruit, la faune et la flore; ➤ Mettre en place un plan d'action afin de favoriser le remplacement des appareils de combustion polluants ou hors normes (voir section « Construction durable »).
FAVORISER LE TRANSPORT ACTIF ET COLLABORATIF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager les plateformes de covoiturage de la région et participer à leur amélioration; ➤ Favoriser l'implantation de sentiers destinés à la circulation non motorisée dans les nouveaux projets résidentiels et encourager le partage de sentiers sur terrains privés (servitudes).



CO₂

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

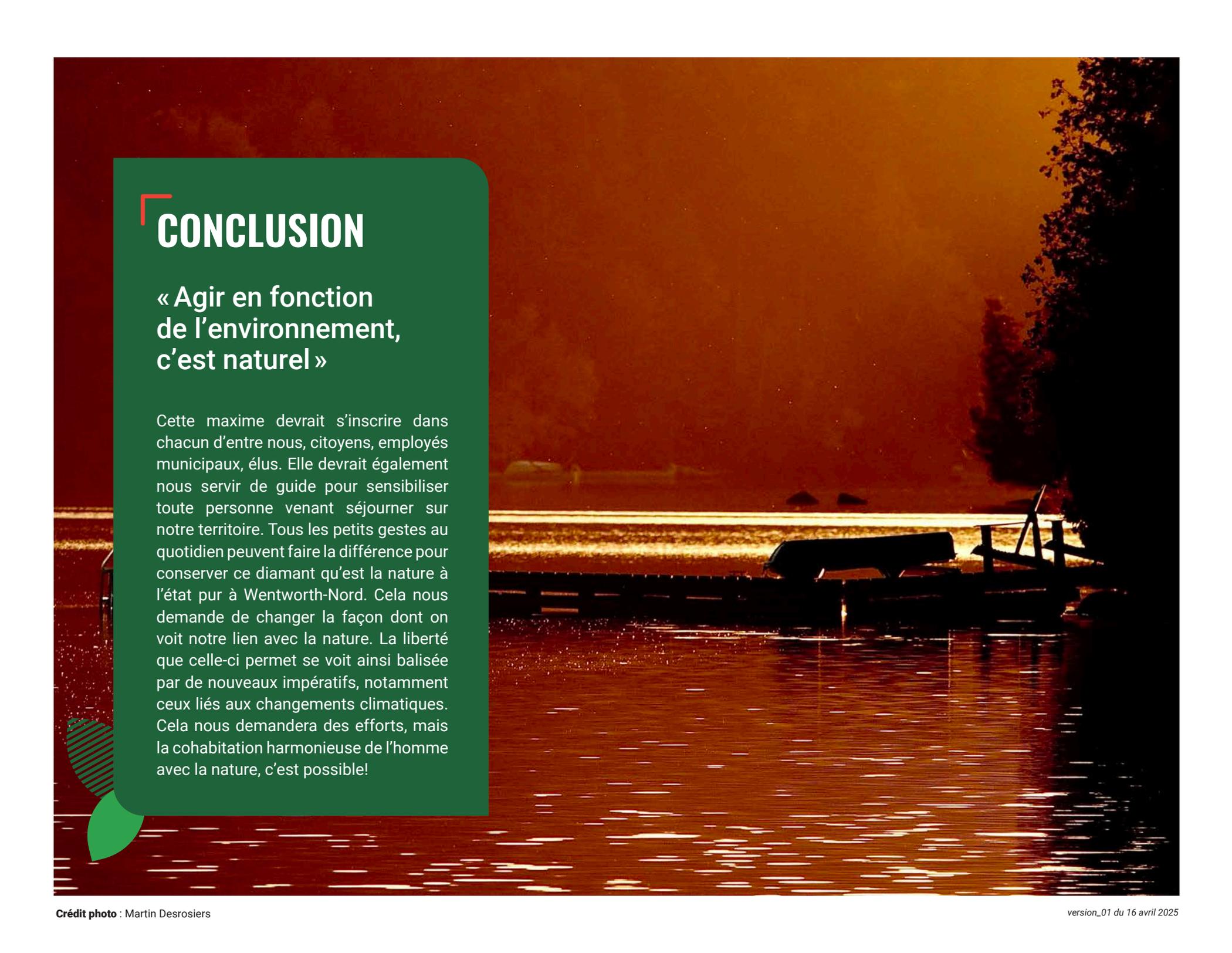
Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est responsable de l'application et du respect de la présente politique.

D'autres intervenants participeront au succès de la mise en place de la présente politique, notamment les élus, les employés municipaux les membres des différents comités, mais la grande différence pour notre communauté reposera sur l'adhésion des citoyens et des membres des associations de lacs aux visées de cette politique.

Le Comité consultatif en environnement produira un bilan global annuel des actions réalisées durant l'année, ce qui constituera le mécanisme de suivi de cette politique. De plus, il proposera aux deux ans un plan d'action au conseil municipal dans le but d'atteindre les objectifs de la politique.

La politique devrait être révisée tous les dix ans. Le conseil municipal se réserve toutefois le droit de l'actualiser à tout moment, lorsque nécessaire.

La présente politique a été adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 avril 2025 et elle est entrée en vigueur le jour de son adoption.



CONCLUSION

**« Agir en fonction
de l'environnement,
c'est naturel »**

Cette maxime devrait s'inscrire dans chacun d'entre nous, citoyens, employés municipaux, élus. Elle devrait également nous servir de guide pour sensibiliser toute personne venant séjourner sur notre territoire. Tous les petits gestes au quotidien peuvent faire la différence pour conserver ce diamant qu'est la nature à l'état pur à Wentworth-Nord. Cela nous demande de changer la façon dont on voit notre lien avec la nature. La liberté que celle-ci permet se voit ainsi balisée par de nouveaux impératifs, notamment ceux liés aux changements climatiques. Cela nous demandera des efforts, mais la cohabitation harmonieuse de l'homme avec la nature, c'est possible!